



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 6 NOVEMBRE 2021

La séance est ouverte à 16 h dans la salle de la mairie de La Chapelle St André.

Présents : Michèle Philibert, Janine Paquette, Nicole Duchassin, Gérard Bara, Didier Vallens, Fabienne Besançon.

Pouvoirs : Mireille Jallois , Roger Boule , Claudine Bara, Lionel Colson , Monique Boujol, Anibal Pereira, Marie-Claude Capillon , Marie-Thérèse Perrin-Rignault,

Les convocations ont été adressées soit par mail, soit par courrier le 25 octobre 2021.

1. Rapport moral : bilan des activités

Compte tenu de l'absence d'AG en 2020, la présente assemblée porte sur les exercices 2020 et 2021.

Le CA s'est réuni : le 15 février 2020, la pandémie est arrivée en mars 2020.

En 2021 le CA s'est réuni le 28 janvier 2021 et le 24 juin 2021.

l'AG qui avait été fixée le 7 novembre 2020 a dû être annulée du fait du 2ème confinement.

Un courrier avait été adressé aux adhérents le 8 février 2021 pour les informer en l'absence d'AG .

Les activités :

Réfection du lavoir :

Lors de l'AG du 19 octobre 2019, nous avons pris l'initiative de faire restaurer la toiture du lavoir du bourg. Nous le voyions se détériorer d'année en année et qu'il fallait d'urgence le remettre en état.

Nous avons donc sollicité plusieurs artisans pour des devis. On devait réfléchir sur le financement.

Un dossier a été constitué des devis et des photos de la toiture dégradée et présenté au CA et au Conseil municipal. Les devis dépassant les 10 000 euros, notre association ne pouvait y faire face bien que nous étions d'accord pour nous impliquer dans une partie du financement.

Les devis ont été soumis au CM du 14/12/2020 qui a pris la décision d'accepter un des devis et de le financer. La toiture du lavoir a été entièrement refaite courant Mars 2021 ainsi que les gouttières.

Le blason :

Le parterre à la sortie de La Chapelle en direction de Varzy était depuis quelques années laissé à l'abandon. Il a été décidé de le restaurer. Le maire a souhaité y installer une reproduction du blason de la commune. Comme l'association est à l'origine de sa création, nous avons décidé de prendre à notre compte la démarche de rechercher la société qui pourrait le fabriquer et assumer le coût ce qui a été fait. Un modèle réduit a été fabriqué et présenté pour avis. Le blason en polycarbonate (1,80 x 1,60) a été installé début août sur le parterre par l'agent communal.

Adoption du rapport moral à l'unanimité.

2. Présentation du rapport financier :

Notre association compte actuellement 26 adhérents.

La trésorière a distribué à chacun le bilan.

- . Avoir au 31/12/2019 : 2 640,79 euros
- . Avoir au 31/12/2020 : 3576,70
- . Avoir au 31/12/2021 : 3 901,38 (la subvention de la mairie n'a pas encore été versée).

Adoption du rapport financier à l'unanimité.

3. Présentation des projets :

- . On avait prévu lors de la dernière AG de répertorier les bornes fontaines et les croix en fer, les prendre en photo pour les mettre sur le site. Ceci n'a pas été fait. Quelques unes ont été prises par Nicole, la croix Demeulaine (1850), la croix à Croisy (1849) et la borne fontaine du lavoir du bourg. Une croix cassée se trouve sur le chemin de Camelon. Nicole connaît quelqu'un qui pourrait la ressouder. Une autre borne pourrait se trouver à Corbelin chez Colette Savignat. Une demande sera faite à l'agent communal pour que les croix soient nettoyées autour.
- . Le mur du lavoir du bourg du côté de la route où se trouve la borne fontaine est en mauvais état. Une haie d'arbustes le cachait avant la réfection du lavoir. Il a été enlevé pour poser l'échafaudage. Des devis seront demandés. Nicole nous fait part qu'une pierre d'une chaîne d'angle est très abimée et qu'il faudrait la changer. Le coût est très élevé au moins 2 000 euros.
- . Michèle envisage de faire une signalétique du lavoir et de l'église avec des éléments historiques comme on trouve dans beaucoup d'autres villages. Elle va se renseigner et présenter des projets.
- . Lors du CA du 24 juin, avant l'installation du blason, on avait envisagé de faire son inauguration. Après discussion, il est décidé de ne pas procéder à cette inauguration par l'association et que la décision de la faire ou pas soit prise par la mairie.

4. Site internet :

- . Un nouveau venu au sein de l'association M. Didier Vallens, résidant au Moulin de Croisy, fait une présentation sur écran du site internet, qui était jusqu'en août 2020, géré par M. Patrick Biondi.
- . Au cours de cette présentation, notant au passage une surprenante activité importante de consultation de ses pages, il met également en évidence plusieurs petits défauts de forme de ce site, qu'il propose de régler progressivement, étant donné le grand nombre de fichiers (textes et photos) présents sur ce site.
- . On note à ce sujet qu'il y a encore suffisamment de place en mémoire sur le serveur Quomodo pour mettre d'autres documents en ligne. Espace alloué 6,3 GO, espace occupé 1,7 GO.
- . Enfin, bien sûr, il conviendra d'actualiser bon nombre de pages, la dernière mise à jour remontant à 2019.

5. Elections du CA :

- Par mail du 4 novembre 2021, M. Roger BOULE désire se présenter au conseil d'administration.
- M. Didier VALLENS présente également sa candidature.
- Ces 2 personnes sont élues à l'unanimité.
- M. Gérard BARA, membre du conseil d'administration, ne renouvelle pas son mandat mais désire rester à l'association comme adhérent.

6. Questions diverses :

- Janine se pose la question sur la pérennité de l'association compte tenu de la diminution des adhérents, du manque de projets importants.
- Fabienne pose la question : ne serait-il pas possible d'élargir notre horizon pour trouver d'autres initiatives. Nous lui répondons que l'association « Les Amis du Vieux Varzy » a déjà cet objectif, la promotion du passé historique, la mise en valeur de la sauvegarde des bâtiments, des lieux d'intérêts du vieux Varzy et de ses environs.

La séance est levée à 17 h 45

